

**RÉPONSE – R 226 A – 23.03**

**Réponse du Conseil administratif à la résolution R 226 – 23.01**

déposée par Monsieur Yves MAGNIN, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

**NON À UNE INDUSTRIE SUPPLÉMENTAIRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE CHANTIER À  
VERNIER**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite du vote, par votre Conseil, de la résolution susmentionnée, qui déclarait ceci :

s'opposer à l'implantation à Vernier d'une industrie de traitement des déchets inertes issus de la construction, de la démolition de bâtiments, et de chantiers de voirie,

cette dernière a été envoyée au Conseil d'État, qui en a pris acte.

La résolution R 226 – 23.01 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK  
Conseiller administratif

Vernier, le 27 février 2023

